

COMPTE RENDU DU 1^{ER} CONSEIL D'ECOLE

Jeudi 5 novembre 2020

Ont été invités :

M. Bonnet, Inspecteur de l'Education Nationale
M. Bazile, maire de Bignoux
M. Audonnet, premier adjoint
Mmes et MM les représentants de parents
Mmes et M. les enseignants

Présents :

M. le Maire
Les représentants de parents d'élèves : Mme Germain, M. Farrugia, M. Bregeon et M. Bernuchon
Les enseignantes : Mme Bonnet et Mme Colin

Sont excusés :

M. Bonnet
M. Audonnet
Mme Huet, Mme Maynier et M. Bourriaud, enseignants

Mme Colin souhaite bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'école, les remercie de leur présence ce soir et de leur investissement dans cette période compliquée au niveau sanitaire et social.

Secrétaire : Guilhem Farrugia

Début de séance à 18h00

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Rôles et attributions du Conseil d'école ; résultats des élections
- ✓ Effectifs et répartition de la rentrée 2020
- ✓ Organisation du temps scolaire et périscolaire
- ✓ Sécurité et hygiène à l'école
- ✓ Approbation du règlement intérieur
- ✓ Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école
- ✓ Présentation des projets de l'année
- ✓ Questions diverses

En préambule, vote à l'unanimité du PV du conseil d'école du 30.06.20

1. Résultats des élections :

Les élections se sont déroulées par correspondance le vendredi 9 octobre 2020 ; 132 inscrits, 85 votants, 21 blancs/nuls soit 64 suffrages exprimés (soit 65% des inscrits) (78% en 2019, 69% en 2018). Les 4 sièges ont été pourvus par Mme Germain, M. Farrugia, M. Bregeon et M. Bernuchon ; Mme Pratt est suppléante.
Merci aux parents pour leur engagement pour l'école.

Titulaires	Suppléant
C. Germain G. Farrugia N. Bregeon S. Bernuchon	V. Pratt

Rôle et attributions du conseil d'école :

Les attributions du conseil d'école sont définies par les articles D411-1 et suivants du code de l'éducation. (Renvoi au document transmis en début d'année par les représentants des parents d'élèves).

2. Effectifs et répartition :

La rentrée s'est faite avec 91 élèves répartis sur 4 classes, 89 élèves en juin 2020, soit 68 familles.

Effectif et Répartition des élèves 2020-2021									
Noms des enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif des classes
Mme Huet	11		13						24
Mme Bonnet		5		16					21
M. Bourriaud					13	10			23
Mme Colin Mme Maynier (les mardis)							13	10	23

La loi Pour une Ecole de la confiance : n° 2019-791 du 26 juillet 2019, parue au JO le 28 juillet et applicable à cette rentrée 2020. La loi dit notamment que l'instruction est obligatoire à 3 ans. Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à cette obligation à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée. Il faut donc entendre l'année des 3 ans. Concrètement sont concernés pour la rentrée 2020, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Renvoi à l'article LégiFrance Article L113-1 et suivants et L131 et suivants du code de l'éducation

Concernant la prévision des effectifs pour la rentrée 2021-2022 :

10 CM2 vont partir au collège.

Enfants nés en 2018 sur la commune : 10 arrivent en PS.

3. Organisation du temps scolaire pour 2020-2021 :

Organisation (24h hebdo +1h d'APC)			
lundi	9h-12h	13h30-16h	APC Ecole 16h-16h45
mardi	9h-12h	13h30-16h	
mercredi	9h-11h	TAP Mairie 11h-12h	
jeudi	9h-12h	13h30-16h	APC Ecole 16h-16h45
vendredi	9h-12h	13h30-16h	

Le mercredi, la récréation est positionnée de 10h45 à 11h.

APC (Aide pédagogique Complémentaire) : les lundis et jeudis de 16h à 16h45.

36h sur l'année. 36 semaines d'école, 1h30/semaine (2 fois 45 minutes) donc pas toutes les semaines de l'année. Les enfants sont inscrits par période, à partir du CP, en fonction de leur besoin et de l'acceptation de l'inscription par les parents. Les élèves concernés ne sont pas nécessairement en grande difficulté. L'objectif est de remédier aux difficultés identifiées par les enseignants. Choix de ne commencer qu'après les vacances de la Toussaint, se laisser le temps d'une première évaluation. Les activités qui restent facultatives vont débuter lundi 9 novembre. Les enfants fonctionnent en groupe restreint. La priorité est toujours la lecture, conformément à la demande institutionnelle.

Organisation du temps périscolaire :

M. le Maire explique qu'il y a deux services à la cantine depuis les vacances de la Toussaint (excepté pour les maternelles pour qui il n'y a qu'un service, dans leur espace), ce qui permet de mettre en place la distanciation physique pour chacun des deux services. Les enfants qui arrivent pour le second service n'utilisent pas les tables et les chaises du premier service. Comme M. le Maire l'avait indiqué dans son dernier courrier, moins il y a d'élèves à la cantine et à la garderie, plus les contraintes sanitaires sont facilitées. Il n'y a eu pas de diminution d'effectif pour le temps de restauration. Mais il y a moins d'enfants présents à la garderie.

En ce qui concerne le volume sonore, le fait qu'il y ait deux services a réduit le bruit et les nuisances sonores. Les dalles qui ont été posées pendant ces vacances d'automne ont atténué le bruit. Les luminaires ont également été changés en élémentaire.

Mme Martin a constaté cette semaine que l'atmosphère et l'ambiance sonore étaient plus apaisées. Peut-être est-il envisageable de garder deux services pour conserver ce confort acoustique. Une étude sera menée sur l'espace maternelle par un bureau d'étude acoustique. Les enfants déjeunent toujours au même endroit.

4. Hygiène et sécurité :

Hygiène des locaux :

Mme Colin laisse la parole à la mairie pour l'exposé du nouveau protocole et le recrutement de la personne pour des tâches de désinfection. M. le Maire informe le conseil que Mme Charron a démissionné de son poste d'adjointe à l'école. C'est M. le Maire et son premier adjoint qui occupent cette fonction pendant cette vacance de poste. M. le Maire précise que l'école ne sera pas mise de côté pendant cette période sans adjoint à l'éducation, bien au contraire : l'équipe municipale a à cœur de veiller au bon fonctionnement de l'école et M. le Maire estime qu'il s'agit d'un point important dans la politique de la commune.

En plus du ménage « ordinaire » (7h30 par jour) pour l'école, cantine et garderie, il y a 3h30 de ménage rajouté par jour, du fait du dernier protocole, notamment pour la garderie. Pour la garderie, les groupes classe sont inchangés et les objets ou jouets sont utilisés par groupe ; une désinfection a lieu entre les utilisations de groupes différents ou alors le matériel est mis « en quarantaine ».

Concernant l'utilisation des masques :

Le besoin du nombre de masques est variable. Quotidiennement, il en faut au moins quatre en réserve, compte tenu du fait qu'il faut changer les masques parfois après les différentes récréations (transpiration des enfants) et au moment de la pause méridienne. A minima, pour les enfants qui sont le matin à garderie, les masques sont changés avant le service de cantine ; pour ceux qui arrivent à 9h, les masques sont changés après le service.

Des boîtes ont été récupérées par la mairie pour recycler les masques jetables, mais l'usine de Châtelleraut qui les retraite est très sollicitée au niveau national. La question est étudiée.

L'équipe enseignante fait régulièrement remonter à la mairie des constats de problème de chasse d'eau dans les sanitaires. Depuis l'intervention du plombier en septembre, les toilettes fonctionnent correctement. Les enfants passent par classe aux WC pour se laver les mains, trois par trois. Les agents communaux vérifient également régulièrement l'état des sanitaires. Les parents remercient M. le Maire d'avoir procédé à ces réparations, qui s'avéraient nécessaires depuis plusieurs années.

Les familles sont invitées à fournir une serviette en tissu pour la cantine, y compris pour les élèves de l'élémentaire (pas seulement pour les maternelles). Il faudrait fournir également un range-serviette (pochette tissu, trousse...) marqué au nom de l'enfant. Un casier pourrait être mis à disposition pour ranger les serviettes sur place de manière individuelle pendant la semaine. Cette solution est à l'étude et pourrait être envisageable si cela est matériellement possible.

Sécurité :

Exercice incendie : Un premier exercice a été réalisé le 7/10.

RetEx : sonnerie audible par l'ensemble des élèves et personnels dans chacune des classes. Evacuation en 40 secondes.

Merci pour l'installation des panneaux « point de rassemblement ».

Quand les élèves sont dans le bâtiment principal ou en récréation en extérieur, ils se rassemblent sur le stade. Si les CM sont en classe, ils se rassemblent sur le parking.

Les exercices « intrusion » seront à réaliser au cours de la période.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux réalisés cet été et pendant les vacances de Toussaint. Reste des points à revoir : portail côté rue, grillage entre rampe et extérieur dangereux + grillage entre zone gravier des maternelles et parking, à côté de la classe des CM. Au-dessus du mur (le long de la route, après la boulangerie), la mairie réalise des devis pour étudier la possibilité de rehausser le mur

d'enceinte. La partie du grillage qui est commune avec la rampe d'accès côté ouverture et la grillage qui est à côté de la classe des CM pourrait également être révisé.

4. Vote du règlement intérieur :

Lecture / discussion du règlement intérieur, notamment reformulation 1er paragraphe.

Le nouveau règlement est adopté.

Il sera modifié et transmis aux parents (affichage, mail et site d'école).

5. Les finances :

Au 31 août 2020, solde de la coopérative scolaire : + 3412.90 euros.

Frais sur ce début d'année :

- adhésion OCCE + assurance scolaire 2020-2021 = -200,10 euros
- abonnements des magazines à régler

Participations des parents = 329 euros (800 euros en 2019-2020)

2020-2021	21 familles sur 68	30%
2019-2020	45 familles sur 66	68%
2018-2019	50 familles sur 71	70%
2017-2018	40 familles sur 73	62%
2016-2017	48 familles sur 73	66%
2015-2016	56 familles sur 74	75%
2014-2015	58 familles sur 78	74%
2013-2014	70 familles sur 79	89%

L'équipe enseignante remercie les financeurs :

- La mairie : fournitures, participation aux transports, transport pour la piscine, participation pour les entrées en ateliers, classe transplantée + achat d'un photocopieur neuf pour l'école.
- L'APE

6. Présentation des projets pour 2020-2021 :

Depuis la rentrée :

- ✓ Participation à la fête de la Science, classe de CE, sortie sur le campus de Sciences, section Paléontologie (transport financé par la mairie).

à venir :

- ✓ Intervention d'étudiants de la fac des sports qui vont passer le CRPE, dans les classes des CE et des CM les vendredis après-midi (3 périodes jusqu'aux vacances de printemps) : Chloé avec les CM, Lucie et Lisa avec les CE.
- ✓ Piscine pour les CM1-CM2 les mardis après-midi depuis 21 sept 2020 et jusqu'au 27 novembre soit 8 séances (7 puisque celle de cette semaine a été annulée). Protocole sanitaire renforcé, effectif réduit dans le bassin et les vestiaires, ces derniers sont désinfectés entre deux groupes.

Pédagogiquement intéressant : 2 MNS qui prennent chacun un groupe, 1 MNS en surveillance de bassin et 1 groupe avec Mme Maynier. Parent homme accompagne pour les vestiaires.
Les CE auront également 8 séances de piscine à partir du 22 février et jusqu'au 30 avril, également les mardis après-midi. M. Bourriaud et 1 parent femme iront à la piscine (5 années successives à la piscine pour l'ASSN exigible en fin de 6ème)

- ✓ USEP du CP au CM : inscription financée par l'ASEB (coût des adhésions baissé). Pas de rencontre prévue au moins jusqu'en janvier.
- ✓ Ecole et cinéma pour les élèves de Mmes Bonnet et Huet (2 films sur Poitiers)
En lien : atelier au musée Sainte Croix, et ateliers avec l'Espace Mendès-France pour les MS/CP (à voir en fonction des contraintes propres à la période).
- ✓ Spectacle de danse contemporaine au TAP : D'à Coté de Rizzo dans le cadre les PDGD ; spectacle initialement programmé en avril 2020, pour les CE et les CM. Doit avoir lieu le 21 novembre. Mais annulé ce jour.
- ✓ Atelier itinérant sur le thème de l'eau pour les MS/CP
- ✓ Ateliers musique avec Maïa de l'école de musique Vienne et Moulière pour la classe de Mme Bonnet
- ✓ Classe Transplantée à Talmont Saint Hilaire (85) en mars 2021. Il s'agit de la classe scientifique qui était prévue en mars 2020. Acompte déjà versé au centre d'hébergement. Les CE et les CM partiront si le projet a lieu. Pour l'instant ce type de projet n'est pas accepté par l'inspection (pas de sortie hors département).
- ✓ Repas de Noël / soirée de Noël de l'APE ?
- ✓ Défilé de printemps vendredi 2 avril 2021.
- ✓ Fête de fin d'année : exposition – kermesse APE format non défini.
- ✓ Photos de classes sur cette fin d'année civile, mais photo de groupe avec enfants masqués ou alors au printemps, dans l'attente des propositions du photographe.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 11 mars 2020 à 18h.

Fin de séance à 21h00.

Le secrétaire
M. Farrugia

La présidente
Mme Colin